

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **135 (2009)**

Heft 13-14: **Sur le métier**

PDF erstellt am: **11.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

HMO et conseil médical téléphonique. Ils permettent une réduction des primes pouvant atteindre jusqu'à 20 %. Toutefois, le modèle médecin de famille et le modèle HMO ne prévoient pas le libre choix du médecin – à l'exception des cas d'urgence, des soins dentaires, des traitements pédiatriques ou gynécologiques.

Dans le cas des modèles HMO, les patients doivent s'adresser en premier à un médecin du centre HMO qui leur est affecté. Différents médecins généralistes et spécialistes y exercent sous un même toit. Des économies de coûts permettant l'octroi de rabais sur les primes peuvent donc y être réalisées. Concernant les modèles médecin de famille, on distingue deux variantes:

ou les assurés indiquent le nom de leur médecin de famille à la caisse, ou ils choisissent un médecin de famille dans la liste proposée par la caisse. De manière générale, ce modèle, tout comme le modèle HMO, réduit toutefois le choix du médecin. En cas de maladie, les assurés s'engagent à consulter en premier le médecin de famille qui leur est affecté conformément au modèle d'assurance.

Le modèle du conseil médical téléphonique, enfin, est le seul qui permet de réaliser des économies sur les primes sans pour autant restreindre le libre choix du médecin. Les discussions en cours actuellement prévoient l'introduction systématique de ce modèle. Les assurés optant pour celui-ci sont tenus

de consulter tout d'abord un « call center » par téléphone. Les conseils médicaux qui leur sont alors dispensés leur permettront le cas échéant d'épargner la visite chez le médecin. A noter toutefois que la recommandation téléphonique n'a aucun caractère contraignant pour le patient. De fait, le libre choix du médecin reste donc préservé.

Outre les possibilités d'économies dans l'assurance de base, diverses options sont également proposées dans l'assurance complémentaire. L'une d'elles consiste à adhérer à un contrat collectif. Des informations détaillées sur l'assurance collective **sia** sont disponibles sur le site <<http://www.sia.ch/assurances>>.

(SIA)

# DIALOGUE AVEC LA TECHNOLOGIE

## Le salon technologique pour le bâtiment et l'infrastructure

Où découvrez-vous autant de produits, de tendances et d'innovations?  
Bienvenue à ineltec 2009.

Avec présentation spéciale:

Future Building

Présenté par:

**hager**

Du 1er au 4 septembre 2009

Messe Basel | Halle 1 | [www.ineltec.ch](http://www.ineltec.ch)

**ineltec.**  
infrastructure  
technology